



NOTE D'INFORMATION SUR LE CHANGEMENT D'ANNEE DE BASE DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) BASE 100 EN 2023

Introduction

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) base 100 en 2014, bien que conforme aux normes statistiques internationales de l'époque, est devenu obsolète en raison de l'évolution des concepts et des habitudes de consommation. Ainsi, pour répondre aux normes de qualité actuelles et améliorer les comparaisons internationales, une rénovation de l'IHPC a été entreprise, aboutissant à la mise en place de l'IHPC base 100 en 2023. Cette nouvelle base intègre des méthodologies améliorées et des données récentes pour mieux refléter les réalités économiques et les habitudes de consommation actuelles.

Fréquence de l'actualisation des pondérations

La Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST) recommande une actualisation périodique des pondérations, idéalement tous les cinq ans, pour garantir la représentativité de l'indice.

Pour l'IHPC base 100 en 2023, les pondérations sont basées sur l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages de l'UEMOA (EHCVM-UEMOA) de 2021-2022, reflétant les changements significatifs dans les habitudes de consommation, tels que l'augmentation des repas pris à l'extérieur et l'essor de la téléphonie mobile.

Toutefois, l'objectif principal de cette enquête étant de calculer des indicateurs de pauvreté, la liste des produits et services retenus au cours de cette enquête ne contenait pas certains biens et services représentatifs de la consommation des ménages. De ce fait, pour les biens et services restés sans dépenses de consommation à l'issue de l'exploitation des données de l'EHCVM, d'autres sources ont été utilisées conformément aux recommandations internationales. Les autres

sources identifiées pour cette évaluation sont : (i) les importations principalement destinées à la consommation des ménages pour l'année 2021 et (ii) la consommation finale marchande des ménages issue des Comptes nationaux (CN) de 2021. Ces agrégats sont traités pour être conforme à la définition des dépenses de consommation marchande des ménages qui entrent dans le champ de calcul des pondérations de l'IHPC.

Adoption de la nomenclature COICOP 2018

La nouvelle nomenclature COICOP¹ 2018, approuvée par les Nations Unies, est adoptée pour l'IHPC base 100 en 2023. Cette classification, qui comprend 13 divisions au lieu de 12, permet une meilleure représentation des biens et services de consommation. Elle inclut également de nouvelles micro-classes pour une analyse plus détaillée.

Changements méthodologiques

Plusieurs améliorations méthodologiques ont été introduites, notamment l'utilisation de la moyenne géométrique pour le calcul des prix de base, l'utilisation de l'indice de Jevons pour les indices élémentaires, et l'indice de Young pour les agrégats supérieurs (cf. encadré en annexe). Ces changements visent à améliorer la précision et la représentativité de l'indice.

En effet, dans le cadre de la présente rénovation de l'IHPC, la formule de Jevons est utilisée pour le calcul des indices élémentaires aussi bien pour les produits homogènes qu'hétérogènes.

Au titre des agrégats supérieurs, par exemple au niveau d'une région donnée, l'indice du mois m d'une micro-classe donnée de la NCOA²-IHPC est obtenu en faisant la moyenne arithmétique pondérée des indices des produits constituant ladite micro-classe.

Au niveau national, l'indice du mois m d'une micro-classe donnée de la NCOA-IHPC est obtenu de deux façons :

- en faisant la moyenne arithmétique pondérée des indices régionaux de ladite micro-classe
- en faisant la moyenne arithmétique pondérée des indices nationaux des produits constituant ladite micro-classe.

¹ Classification of Individual Consumption by Purpose

² Nomenclature de classification Ouest Africaine

Intégration de nouvelles sources de données : collecte de données sur Internet

Avec l'évolution des habitudes d'achat, notamment l'augmentation des achats en ligne, l'IHPC 2023 intègre désormais des données collectées sur Internet. Des techniques d'extraction automatique de données sont utilisées pour compléter les méthodes traditionnelles de collecte.

Un certain nombre d'articles au niveau des produits alimentaires, de l'électronique et l'électroménager, ainsi que des voitures d'occasion, de l'habillement et du transport aérien est identifié et échantillonné. Au total, les informations sur les ventes de trente-six (36) produits sont recueillies auprès de quatorze (14) sites Internet. La fréquence de collecte des données est hebdomadaire. Une fois collectées, elles sont intégrées dans la compilation de l'IHPC suivant la méthodologie recommandée au niveau international.

Année de base plus récente

L'utilisation de l'année 2023 comme base permet une représentation plus précise des habitudes de consommation actuelles. Les pondérations sont basées sur les données de l'EHCVM de 2021, reflétant les changements dans les habitudes de consommation des ménages.

Ainsi la rénovation de l'Indice a permis, entre autres, de (i) déterminer la nouvelle structure de consommation pour chaque État membre et pour l'Union à partir de données de l'Enquête Harmonisée sur les conditions de vie des ménages de l'Union conduite par la Commission de l'UEMOA et les INS des pays membres ; (ii) mettre à jour le panier de consommation des ménages ; (iii) établir les prix de référence du panier de consommation.

Structure des pondérations

La nouvelle structure des dépenses révèle que les produits alimentaires et boissons non alcoolisées restent la division la plus importante, bien que leur poids ait diminué de 4,2 points depuis 2014. En revanche le poids des services d'information et de communication a augmenté de 4,2 points, reflétant l'importance croissante des technologies dans les habitudes de consommation des ménages. Le poids des restaurants et services d'hébergement a progressé de 5,4 points.

Tableau 1 : Structure de pondérations des Divisions entre 2014 et 2023

N°	Libellé de Divisions	Poids 2014 (%)	Poids 2023 (%)	Evolution en point de %
1	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	49,6	45,5	-4,2
2	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	0,5	0,2	-0,3
3	Vêtements et chaussures	7,3	4,8	-2,5
4	Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	12,0	9,2	-2,9
5	Ameublement, équipement ménager et entretien courant du ménage	5,0	5,7	0,7
6	Santé	3,5	4,2	0,7
7	Transport	5,6	6,1	0,4
8	Information et communication	3,3	7,5	4,2
9	Loisirs, sport et culture	3,5	1,0	-2,5
10	Services d'enseignement	1,9	1,7	-0,2
11	Restaurants et services d'hébergement	3,8	9,2	5,4
12	Assurances et services financiers		0,1	
13	Soins personnels, protection sociale et biens divers	3,8	4,9	

Source : ANSD/DSECN/DSC/BP

Améliorations techniques

La rénovation de l'IHPC a également permis d'améliorer le logiciel de calcul Phoenix-UEMOA, avec une meilleure gestion des données manquantes et des changements de qualité. La collecte de données informatisée (CAPI) a été intégrée pour améliorer l'efficacité et la précision.

Conclusion

L'IHPC base 2023 représente une avancée significative dans la mesure de l'inflation et des habitudes de consommation. En intégrant des méthodologies modernes et des données récentes, il offre une représentation plus précise et pertinente des réalités économiques actuelles, facilitant ainsi une meilleure prise de décision pour les autorités et les analystes économiques.

Encadré : Formules de calcul des indices

1. Calcul des indices élémentaires

La formule de Jevons est utilisée pour calculer les indices élémentaires, aussi bien pour les produits homogènes qu'hétérogènes. Les indices sont calculés par région et par produit, avec des méthodes spécifiques pour ces dits produits. Les indices sont ensuite chaînés pour les mois suivants.

$$I^{0:t} = \prod \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right)^{w_i^0} = \frac{\prod (p_i^t)^{w_i^0}}{\prod (p_i^0)^{w_i^0}}$$

w_i^0 : le poids de la variété i à la période de référence des pondérations et $\sum w_i = 1$

p_i^t : le prix de la variété i à la période t

2. Calcul des indices synthétiques

L'indice de Young a été retenu pour le calcul des agrégats supérieurs. Les précédents indices sont des indices dits de type Laspeyres. Ce nouvel indice profite donc des bonnes propriétés statistiques permettant d'améliorer la gestion de la qualité de l'IHPC en favorisant un maniement plus simple des remplacements de variétés au cours de la vie de l'indice.

$$I_Y^t = \sum \frac{p_i^b \cdot q_i^b}{\sum p_i^b \cdot q_i^b} \cdot \left(\frac{p_i^t}{p_i^0} \right)$$

$$\text{Avec } w_i^b = \frac{p_i^b \cdot q_i^b}{\sum p_i^b \cdot q_i^b}$$